

PRIX DE DISTINCTION HONORIFIQUES NATIONAUX DE L'INCLUSION SCOLAIRE 2017

Le 9 février 2017

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR
Fredericton, N-B

Deux assistantes à l'éducation de l'école Grande-Rivière de Saint-Léonard reçoivent un prix

L'école Grande-Rivière est une école de la maternelle à la 12^e année située au Nord-Ouest de la province. Bien que petite, ne comptant que 292 élèves, elle est le siège d'un sentiment d'appartenance très fort et profite de la présence de deux femmes remarquables.



Lyne Lizotte

Lyne Lizotte et Josée Thériault « contribuent constamment à l'inclusion scolaire de nos élèves en leur rappelant par de simples gestes l'importance de développer des relations saines, un respect mutuel ainsi que l'acceptation des différences », selon Chantal Akerley, directrice adjointe de l'école, et Julie Mazerolle, enseignante ressources.

Cet éloge a permis à mesdames Lizotte et Thériault d'obtenir un prix national de l'inclusion scolaire de l'Association canadienne de l'intégration communautaire (ACIC), remis dans le cadre d'une cérémonie à la Résidence du gouverneur à Fredericton. L'activité était accueillie par l'honorable Jocelyne Roy Vienneau, lieutenant-Gouverneure du Nouveau-Brunswick et présidente d'honneur de l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire (ANBIC). L'ACIC remet les prix chaque année avec l'aide de l'ANBIC, qui s'occupe de la sélection des lauréats et organise la cérémonie. Six certificats y ont été présentés cette année.

Mme Lizotte et Mme Thériault travaillent avec deux jeunes sœurs qui fréquentent l'école Grande-Rivière. L'élève de 5^e année Julianne et l'élève de 2^e année Joëlle ont toutes les deux une déficience visuelle ainsi que des déficiences physiques et intellectuelles.



Josée Thériault

Lyne et Josée « travaillent très bien en équipe et acceptent toujours d'essayer de nouvelles façons de faire qui aide au développement des élèves », écrivent Julie Mazerolle et Chantal Akerley dans leur dossier de candidature. « Leur complicité et leur communication avec la famille assurent une progression et un cheminement inclusif à notre école. »

La famille s'est fait un plaisir d'appuyer la candidature. Au sujet du travail de Josée Thériault auprès de Joëlle, la mère des filles Josée LeBlanc écrit : « Depuis son entrée à la maternelle à l'automne 2013, [notre fille] Joëlle a la chance d'avoir à ses côtés Mme Josée. Mme Josée a compris que notre objectif, comme parents, est de développer au maximum l'autonomie de Joëlle. Et elle y travaille à tous les jours, en cherchant constamment de nouvelles façons d'augmenter cette autonomie.

« Avec sa grande douceur, sa rigueur et sa patience, Mme Josée sait comment aller chercher le maximum de Joëlle », ajoute Mme LeBlanc. « Elle travaille de façon effacée... mais de façon tout aussi efficace. Mme Josée comprend l'importance de la présence de Joëlle en classe, tant pour elle que pour ses amis, à qui la présence d'une amie ayant des besoins différents doit grandement apporter.

« Tous les matins, lorsque Joëlle part en autobus pour l'école, on la laisse partir l'esprit tranquille », dit Mme LeBlanc. « On se considère très chanceux de pouvoir le faire, de savoir qu'une fois rendue à l'école, Joëlle sera entre bonnes mains et que nous n'avons aucune raison de nous inquiéter. »

L'éloge de Josée LeBlanc est tout aussi enthousiaste pour Lyne Lizotte, l'assistante à l'éducation qui travaille auprès de Julianne : « Mme Lyne, c'est l'assistante à l'éducation qu'on souhaite à chaque enfant! Mme Lyne, c'est la douceur, la compréhension et la patience! Car il faut le dire, ça en prend de la patience pour travailler avec Julianne, non pas parce qu'elle est une enfant difficile, mais parce que ses progrès sont lents.

« Mme Lyne, c'est celle qui peut gérer les demandes venant de toutes les personnes impliquées auprès de Julianne... et elle peut non seulement gérer leurs demandes, mais aussi leur exprimer clairement les besoins de notre fille », écrit Mme LeBlanc dans sa lettre d'appui.

« Mme Lyne, c'est celle qui prend le temps de remplir une page complète d'information tous les jours dans le cahier de Julianne, parce qu'elle comprend que, comme parents d'une enfant qui ne parle pas, on n'a aucune autre façon de savoir comment sa journée s'est passée. Et Mme Lyne, c'est celle qui se porte à la défense des droits de Julianne et qui permet qu'elle soit incluse autant que sa condition le permet, dans sa classe de 5^e année. »

Pour ce qui est des craintes et préoccupations des parents, Mme LeBlanc exprime le même sentiment à l'égard de Mme Lizotte qu'elle a exprimé pour Mme Thériault : « Pour nous comme parents, Mme Lyne représente la paix d'esprit. La paix d'esprit de savoir qu'une fois arrivée à l'école, Julianne a à ses côtés quelqu'un qui la comprend, qui défend ses droits, qui voit à son bien-être, qui la stimule et qui fait en sorte que, depuis quatre ans, notre expérience d'inclusion scolaire est merveilleuse et qu'on souhaite la même chose à tout parent d'enfant étant dans un état semblable à celle de Julianne. »

« Ces deux filles, ces deux parents et tous ceux et celles qui travaillent à cette merveilleuse école et la fréquente se doivent d'être très reconnaissants d'avoir des assistantes à l'éducation comme Lyne et Josée dans leur vie, a fait valoir Danny Soucy, directeur des opérations de l'ANBIC et coprésentateur de la cérémonie, au moment où, avec la présidente de CAEL et la présidente de l'ANBIC Moira Wilson. Il remettait le prix. « Elles ont compris l'inclusion, telle que nous le voulons au Nouveau-Brunswick. Elles vivent selon le thème de cette année, à savoir qu'il faut « aider chaque apprenant, chaque jour, par tous les moyens » et, pour cette raison, nous les remercions et les honorons. »

L'Association canadienne pour l'intégration communautaire reconnaît les pratiques inclusives exemplaires des personnes qui travaillent dans le système d'éducation du Canada depuis 2006, alors que les associations d'intégration communautaires locales, provinciales et territoriales ont pour rôle d'accepter les candidatures et de sélectionner les lauréats.

L'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire a organisé avec fierté la remise des prix du Nouveau-Brunswick depuis leur création. La cérémonie des prix est devenue le principal attrait des célébrations marquant le Mois national de l'inclusion scolaire.

Fondée en 1957 par des parents dont les enfants n'avaient pas légalement le droit à une éducation dans nos écoles publiques, l'ANBIC a évolué et pris de l'expansion au cours des 60 dernières années et s'active actuellement dans des initiatives qui touchent à presque tous les aspects de la vie des personnes ayant un handicap intellectuel.

-30-

Sources :

Gina Wilkins
Directrice du marketing et des communications,
ANBIC
506-658-0116 (bureau)
506-639-4658 (portable et télémessages)
gwilkins@nbacl.nb.ca
@GinaAnnWilkins

Sherry Jonah
Directrice de l'inclusion scolaire
ANBIC
506-444-2530
education@nbacl.nb.ca